# Célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd-el-kébir. Circulaire n° INTK1812775J du 14 juin 2018

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

La célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd-el-kébir aura lieu autour du 20 août 2018. La date précise sera annoncée par le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) une dizaine de jours avant la date effective. Les ministères de l’Intérieur et de l’Agriculture et de l’alimentation ont conjointement rédigé, à l’attention des préfets, la circulaire n° INTK1812775J du 14 juin 2018 recensant l’ensemble des règles à respecter.